

LES CONDITIONS GÉNÉRALES ET LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE L' AUBERGE LE SORBE

valable à partir du 1er septembre 2022

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance du règlement de notre établissement. Nous vous serons très reconnaissants de le suivre, ce qui vous assurera un séjour paisible et une ambiance agréable, facilitera notre coopération et évitera d'éventuels situations conflictuelles.

§ 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Auberge le Sorbe opère dans le domaine des services d'hébergement.
2. Les clients de l'établissement s'engagent à mettre à jour la gestion des contrôles, réglementation incendie et suivent les demandes des personnes qui s'occupent de l'établissement, en matière de sûreté et de sécurité.
3. Le règlement s'applique à toutes les personnes séjournant dans l'établissement. L'utilisation de ses services signifie l'acceptation de ses règles.
4. Le règlement est disponible sur le site Web, sur le tableau d'information de l'établissement, ainsi que - en version abrégée - dans chaque pièce.
5. Le règlement définit l'objet de la prestation de services, le séjour dans les locaux de l'établissement et les règles de responsabilité.
6. Le règlement fait partie du contrat qui est conclu par la réservation, l'acompte ou la totalité du montant du séjour. En faisant les activités listées le client confirme avoir pris connaissance du règlement et en accepter les dispositions.
7. Les clients sont priés de respecter les réglementations épidémiologiques conformément aux directives actuelles.

§ 2 UTILISATION DES SERVICES DE L'ÉTABLISSEMENT

1. Le comportement des clients ainsi que d'autres personnes utilisant les services de l'établissement ne doit pas perturber le séjour paisible des autres clients. L'établissement peut refuser de fournir des services aux personnes qui ne s'adaptent pas à cette règle.
2. Les clients sont tenus de garder la chambre dans le même état qu'au jour de leur arrivée. Les clients sont priés d'utiliser les appareils et l'équipements dans les chambres et dans l'établissement en fonction de leur service. Les objets appartenant à l'équipement de l'auberge ne doivent pas sortir du bâtiment.

3. Le nombre de personnes dans la pièce ne doit pas dépasser celui qui était déterminé lors de la réservation, sauf si les propriétaires de l'immeuble l'accepteront. Dans le cas contraire, le propriétaire a le droit d'exiger des frais supplémentaires à toute personne supplémentaire ou de résilier le contrat sans rembourser le montant de l'acompte.

4. Il est interdit d'effectuer des acquisitions et des ventes à domicile dans les locaux de l'établissement.

§ 3 NUIT DANS LA MAISON D'HÔTES

1. Les chambres de l'établissement sont louées pour des jours.

La journée à la maison d'hôtes commence à 15h 00 et se termine à 10h 00 le lendemain.

3. Si le client n'a pas précisé la durée du séjour lors de la location d'une chambre, il est supposé que la chambre a été laissée louée pour une journée.

§ 4 SILENCE DANS LA NUIT

1. Dans l'établissement le silence doit être respecté de 22h00 à 6h00 le lendemain.

2. Les invités ont le droit d'utiliser l'établissement à des fins résidentielles uniquement - il est interdit d'organiser des événements dans l'établissement.

3. Pendant les heures de nuit, les clients doivent se comporter de manière à ne pas troubler du repos des autres invités.

4. Le non respect des heures du silence peut entraîner l'intervention policière ainsi que des mesures appropriées pour libérer la chambre immédiatement.

§ 5 PAIEMENT DU SÉJOUR ET DE L'ENREGISTREMENT

1. La taxe de séjour n'est pas incluse dans le prix de l'hébergement.

2. L'utilisation de l'établissement est possible après avoir payé le séjour conformément à la liste actuelle des prix ou à l'offre présentée au moment de l'enregistrement à l'établissement.

3. Pour s'enregistrer, le client doit présenter une pièce d'identité avec la photo. Les données personnelles des clients sont stockées et traitées conformément à la réglementation GDPR par des personnes autorisées. Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet dans la procédure de protection des données personnelles, constituant une pièce jointe au règlement.

4. L'établissement peut refuser d'accepter un invité qui :

a) a gravement enfreint le règlement lors du séjour précédent ou qui a troublé le séjour paisible des clients ainsi que le fonctionnement de l'établissement

b) est sous l'influence de l'alcool ou d'autres stimulants

c) se comporte de manière agressive ou constitue une menace pour les autres invités et le personnel

§ 6 RÉSERVATIONS

1. Les réservations peuvent être effectuées par e-mail ou par téléphone, ainsi que via des portails Internet. Le client reçoit des commentaires à l'adresse e-mail fournie avec le compte bancaire afin de payer l'avance.
2. La confirmation de la réservation nécessite un acompte du montant dû pour la première nuit du séjour. La confirmation de réservation est envoyée au client dès que le paiement est crédité.
3. Un remboursement de l'acompte n'est possible que si la réservation est annulée par le client au moins 7 jours avant la date d'arrivée. En cas d'annulation de la réservation par la propriété, l'acompte est intégralement remboursé.
4. En cas de réservation dans l'établissement via Internet, les conditions de la réservation et de son annulation, ainsi que les conditions de paiement seront précisées dans l'offre.

§ 7 MODIFICATIONS DURANT LE SEJOUR

1. La propriété prendra en compte la prolongation du séjour dans la mesure du possible.
2. En cas de départ du client pendant la journée d'hôtel ou d'écourtement du séjour par le client, le montant payé par le client ne sera pas remboursé.
3. Le client ne peut pas céder la chambre à d'autres personnes.

§ 8 ENFANTS

1. Les enfants sont les bienvenus dans notre établissement. Les parents sont tenus de s'occuper constamment de leurs enfants afin d'assurer leur sécurité ainsi que le confort de séjour d'autres invités.
2. Les enfants jusqu'à 3 ans séjournent gratuitement s'ils dorment dans le lit de leurs parents. Il existe aussi la possibilité d'ajouter un lit de voyage supplémentaire pour les enfants, à condition de le réserver à l'avance et de la disponibilité d'un lit bébé à une date donnée, ainsi que du règlement des frais conformément à la liste de prix.

§ 9 VISITEURS

Les personnes qui ne sont pas enregistrées dans l'établissement peuvent rester dans la chambre en tant qu'invité de 8h00 jusqu'à 22h00.

§ 10 RÈGLES DE SÉCURITÉ

1. Les clients doivent verrouiller la porte chaque fois qu'ils quittent la chambre.
2. En raison des exigences de protection contre les incendies et de sécurité générale dans l'établissement il est interdit d'utiliser des appareils électriques dans les chambres

ne constituant pas l'équipement permanent de la salle ou non mis à disposition par le propriétaire, à l'exception des chargeurs pour RTV et appareils informatiques, sèche-cheveux, rasoirs etc.

3. Aucune marchandise dangereuse ne peut être entreposée dans les locaux de l'établissement- armes et munitions, matériaux inflammables, explosifs, etc.

4. En raison de la sécurité incendie dans les locaux de l'établissement, il est interdit l'utilisation d'une flamme nue, comme des bougies. L'utilisation de la cheminée est autorisée à condition de respecter le règlement de sécurité.

5. Pour des raisons de sécurité, le client quittant la chambre doit fermer à chaque fois les robinets, retirer du contact tous les chargeurs et appareils électriques et vérifier la fermeture des portes et des fenêtres.

§ 11 CLÉS

1. Les clients sont tenus de garder la clé de la chambre et du bâtiment avec tout attention.

2. En cas de perte, les clients paieront les frais de remplacement de la serrure.

3. Lors du départ de l'établissement, le Client doit remettre la clé de la porte de la chambre, après l'avoir fermée, au personnel de l'établissement ou à un endroit indiqué.

§ 12 AUTRES ATTRACTIONS

1. Les personnes séjournant dans l'établissement utilisent toutes les attractions du lieu à leur propre responsabilité.

2. L'équipement de ski, les chaussures de ski, les luges, etc. doivent être laissés dans un endroit approprié et ne doit pas être introduit dans une chambre sans sécurité.

3. Utilisateurs d'un barbecue ou d'une cabane avec foyer - si disponible - sont tenus de les laisser propres. Les invités achètent eux-mêmes du charbon de bois ou des briquettes. Il y a la possibilité d'en acheter auprès du personnel de l'établissement.

3. Les enfants peuvent rester dans l'aire de jeux et dans les espaces publics uniquement sous la surveillance des parents ou d'autres personnes adultes.

4. L'utilisation de la cuisine commune, du salon, du local à skis, du local à vélos, de l'aire de jeux, etc. est décrite dans un règlement séparé constituant des annexes au présent règlement, disponible dans l'établissement, ainsi que sur le site internet. Les invités sont tenus de les lire et les suivre.

§ 13 STATIONNEMENT

1. Les clients peuvent utiliser gratuitement le parking non surveillé de l'établissement.

2. Les clients sont tenus de faire particulièrement attention lors de leurs déplacements en véhicules à l'intérieur du parking et de toute la zone appartenant à l'établissement.

3. L'établissement n'est pas responsable des dommages et de la perte d'une voiture ou d'autre véhicule laissé par le client sur le parking de même que des biens qui s'y trouvent.

§ 14 RÉSILIATION DU CONTRAT

1. Dans le cas où l'invité ne respecte pas la tranquillité du séjour des autres ou les normes couramment utilisées, l'établissement se réserve le droit de résilier le contrat du séjour avec celui-ci.

2. Dans le cas mentionné ci-dessus, le client est tenu de quitter immédiatement l'établissement et le montant payé pour le séjour ne sera pas remboursé.

3. En cas de non-respect du règlement par le client, l'établissement peut refuser de fournir d'autres services. Le client est tenu de se conformer immédiatement aux demandes de l'établissement, régler le paiement du séjour et des dommages éventuels, et quitter l'établissement.

4. L'établissement se réserve le droit de refuser d'admettre un invité sans donner de raison.

§ 15 INTERDICTION DE FUMER

1. Il y a une interdiction totale de fumer à l'extérieur de l'établissement et de ses abords immédiats. Vous pouvez fumer dans une zone marquée à l'extérieur de l'établissement.

2. En cas de fumer une cigarette dans un lieu interdit, l'établissement percevra une amende de 500 PLN, et vous demandera également de couvrir les frais de rafraîchissement de la pièce et d'autres interventions éventuelles.

§ 16 ANIMAUX

1. La présence d'animaux dans le bâtiment n'est pas autorisée, à l'exception du point 2 du règlements.

2. Dans des cas particuliers, le séjour des petits animaux de compagnie sur les lieux est autorisé. Veuillez l'indiquer lors de la réservation et payer conformément à la liste de prix.

3. Dans le cas visé au point 2 ci-dessus :

a. Les animaux doivent avoir des certificats de vaccination valides et le client est entièrement responsable de l'animal et de tout dommage causé par celui-ci. Il est obligé de nettoyer les déchets après son animal.

b. Les propriétaires d'animaux doivent fournir à l'animal des matériaux nécessaires pour la tanière qui devrait être située sur le plancher.

c. Les propriétaires d'animaux sont tenus de s'assurer que l'animal ne met pas en danger les autres invités ou les employés de l'établissement, en particulier l'animal doit être sorti en laisse uniquement et, dans le cas des chiens, porter une muselière.

d. Le propriétaire est entièrement responsable de tout dommage causé par l'animal.

e. En cas de dommages à l'intérieur de l'établissement ainsi que des objet endommagés d'autres clients, le propriétaire de l'animal facturera des frais supplémentaires pour amener l'établissement au bien-être.

f. Un animal séjournant dans les locaux de l'établissement ne doit pas déranger les autres invités y séjournant.

g. En cas de réclamations répétées d'autres clients, l'établissement se réserve le droit de refuser la présence de l'animal dans imeuble.

§ 17 RESPONSABILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

1. L'établissement n'est pas responsable des objets de valeur laissés dans les chambres.

2. L'établissement n'est pas responsable des dommages ou de la perte d'une voiture ou d'autres véhicules appartenant au client.

3. L'établissement n'est pas responsable des dommages résultant du non-respect des invités des règlements dans l'établissement.

4. L'établissement n'est pas responsable des personnes qui rendent visite ou accompagnent le client de l'établissement.

5. Le client doit informer les propriétaires des dommages éventuels immédiatement après leur découverte.

§ 18 DROIT DE GAGE ET RESTITUTION DES OBJETS PERDUS

1. L'établissement a un privilège légal sur les articles apportés par l'invité à l'établissement en cas de retard ou de non-paiement des prestations fournies.

2. Les objets à usage personnel, laissés dans la chambre par le client seront envoyés à l'adresse indiquée par le client à ses frais. En cas d'absence d'instructions concernant le retour des objets laissés, l'établissement les stockera aux frais de leur propriétaire pendant trois mois, puis ces objets seront éliminés.

§ 19 RESPONSABILITÉ DES INVITÉS

1. Les clients sont entièrement responsables financièrement de tout dommage à l'équipement et aux appareils techniques causés par sa faute ou la faute des personnes qui leur rendent visite.

2. Les tuteurs légaux sont financièrement responsables de tout dommage causé par les enfants.

3. L'établissement se réserve le droit de débiter la carte de crédit du client sur les dommages causés après son départ.

4. Le client doit immédiatement informer le personnel des dommages, ainsi que des manques de l'équipement dans la chambre ou dans l'établissement.

§ 20 PLAINTES

1. L'établissement fournit des services conformément à la norme et à la description sur le site Web.
2. En cas de commentaires concernant la qualité des services, le Client est invité à le faire immédiatement auprès du personnel, ce qui permettra d'améliorer les désagréments identifiés. Dans en cas de défauts non réparables, l'établissement fera tout son possible pour changer de chambre ou d'atténuer autrement tout inconvénient.
3. Toute réclamation concernant le séjour doit être signalée au personnel de l'établissement par écrit, sous forme documentaire à l'adresse e-mail indiquée sur le site site Web ou fournis aux personnes gérant l'établissement
4. Les réclamations déposées le jour du départ ne seront pas prises en compte.
5. L'établissement n'est pas responsable des inconvénients causés par des raisons indépendantes de la volonté de l'établissement, coupures d'électricité ou d'eau.

§ 21 NETTOYAGE DE LA CHAMBRE

Le nettoyage de la chambre et le changement de linge - lors d'un séjour de plus de 7 jours - ont lieu sur demande du client et pour des frais supplémentaires.

§ 22 TRI DES DÉCHETS

Les clients sont tenus de séparer les déchets conformément aux directives affichées sur les lieux.

§ 23 SURVEILLANCE

Pour des raisons de sécurité, une vidéosurveillance est installée à l'extérieur de l'établissement.

§ 24 DISPOSITIONS FINALES

Merci de suivre les recommandations ci-dessus. Nous espérons que vous serez satisfaits de votre séjour. Nous vous souhaitons un agréable repos et nous vous invitons à revenir visitez l'Auberge le Sorbe.